

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mardi 05 avril 2022

Présents : 25 24
Représentés : 06 07 (R. BACQUELIN, C. DURET, S. BARRA, M. FRANCESCATO, I. PALMIERI, S. SABY, A. TATEIA)
Absents : 02 02 (G. GRANIER, A. DOGLIONI)

* Madame Anne ROUTIN est nommée **secrétaire de séance**.

Le Conseil Municipal :

*** SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

➤ **à l'unanimité :**

- * élit Monsieur Denis CALLEWAERT comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021 ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la mise en place d'un budget citoyen doté d'un budget de 100 000 €,
- * autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce budget citoyen ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le compte-rendu annuel au concédant établi par la SPLS pour la ZAC de l'éco hameau des Granges au titre de l'année 2021,
- * approuve le bilan financier actualisé à la date du 31 décembre 2021, qui s'élève en dépenses à la somme de 14 465 290 euros et en recettes à la somme de 17 471 408 euros, soit un excédent de 3 006 118 euros ;

➤ **à l'unanimité :**

- * autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'OPAC de la Savoie et la Société Publique Locale de la Savoie le protocole d'accord ;

➤ **à l'unanimité :**

- * autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Savoisienne Habitat et la Société Publique Locale de la Savoie le protocole d'accord ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la dénomination de la voie de desserte de l'éco hameau des Granges : Allée de la Dent du Chat,
- * décide à l'achèvement de l'urbanisation de l'éco hameau des Granges son intégration et son classement dans le domaine public communal ;

➤ **prend acte** du bilan des cessions et acquisitions de l'année 2021 ;

➤ **prend acte** du compte-rendu annuel à la collectivité établi par la Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique OSER pour l'année 2021.

*** SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER MUNICIPAL :**

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le Compte de Gestion 2021 du Trésorier municipal, visé et déclaré conforme par l'ordonnateur ;

➤ **par 29 voix pour et 2 non part au vote (L. BERTHOUD et le pouvoir qu'il a reçu) :**

- * arrête et approuve les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 de la Ville tels que présentés ;

➤ **à l'unanimité :**

- * décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du Budget Principal comme présenté ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le Budget Supplémentaire 2022 du Budget Principal ;

➤ **à l'unanimité :**

- * décide de créer huit postes d'avancement pour permettre les évolutions de carrière des agents,
- * décide de modifier un poste administratif par suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- * décide de supprimer quatorze postes vacants à la suite d'avancements de grade ou recrutements sur un autre grade suite à mutation ou départ à la retraite,
- * modifie en conséquence le tableau des emplois ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la création du groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la commune de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, la commune de La Ravoire, le syndicat mixte Savoie Déchets et Grand Chambéry Alpes Tourisme, pour la fourniture de certificats électroniques clients pour les agents et les élus,
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tout document afférent ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la convention de mise à disposition d'une archiviste avec Grand Chambéry pour une durée de 15 jours en 2022,
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

*** SUR PROPOSITION DE LAURENT GRILLAUD, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- * émet un avis favorable à la demande d'enregistrement émise par la SAS Brasserie du Mont Blanc pour l'augmentation de capacité de production de son site implanté à La Motte-Servolex,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent ;

➤ **à l'unanimité :**

- * sollicite le SDES pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électriques basse tension, de télécommunications et d'éclairage public) sur le Clos des Perles et un tronçon situé à proximité sur la rue Joseph et Humbert Richard,
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière relative aux travaux définis,
- * autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe "prévisionnelle" et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

*** SUR PROPOSITION DE DOMINIQUE FOLLIET, ADJOINT :**

➤ à l'unanimité :

- * approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les Villes de Chambéry, Barberaz, Challes-les-Eaux, Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire, Saint-Baldoph pour la réalisation d'un diagnostic du territoire du bouquet des bibliothèques,
- * approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes,
- * autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tout document afférent.

*** SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, ADJOINTE :**

➤ par 30 voix pour et 1 non part au vote (L. GAFFAR) :

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés ;

➤ à l'unanimité :

- * valide le projet de renaturation par désimperméabilisation de la cour d'école élémentaire Lamartine,
- * sollicite une aide financière maximale auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Fait à La Motte-Servolex,
le 07 avril 2022

Le Maire



Luc BERTHOUD